



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ

Service de la citoyenneté, de la
circulation et des professions
réglementées

Bureau des usagers de la route
Commission médicale

LISTE DES MEDECINS AGRÉÉS POUR LES PERMIS DE CONDUIRE

ARRONDISSEMENT	PRATICIEN	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ARGENTEUIL	Dr DECLETY Jean-Loup	10, bd Maurice Berteaux 95100 ARGENTEUIL	01-39-61-81-24
	Dr HARDY Henri	63, av. Paul Vaillant Couturier 95100 ARGENTEUIL	01-39-61-98-32
	Dr REVERBERI Jacques praticien hospitalier	27, rue de la République 95100 ARGENTEUIL	01-30-25-71-80
	Dr LENOIR Fabien	Résidence Les Tuileries 1, rue des Vignerons 95110 SANNOIS	01-34-15-33-77
PONTOISE	Dr AVISSE Michel	6, allée des Petits Pains 95000 CERGY	01-30-38-93-34
	Dr BADONNEL Pierre	1, chemin Dupuis Brun (allée de la patinoire) 95000 CERGY	01-30-32-42-76
	Dr RABANY Thierry	16, av. Mondétour 95800 CERGY ST CHRISTOPHE	01-30-73-20-21
	Dr BENKHEDIMI Corinne	12, bd du Petit Château 95600 EAUBONNE	01-34-27-60-04
	Dr CHOISEAU Michel	7, les Rayes Brunes 95610 ERAGNY-SUR-OISE	01-34-64-10-60
	Dr BROSSE Olivier	7ter, avenue Jean Mermoz 95300 PONTOISE	01-30-31-30-74
	Dr GAUDINAT Gérard	7ter, avenue Jean Mermoz 95300 PONTOISE	01-30-30-05-22
	Dr PAZAT Jean-Paul	137, rue de Paris 95150 TAVERNY	01-39-60-04-05



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures

ARRONDISSEMENT	PRATICIEN	ADRESSE	TÉLÉPHONE
SARCELLES	Dr BERASTEGUI Véronique	26, av. Mathieu Chazotte 95170 DEUIL LA BARRE	01-39-83-44-22 01-39-83-47-47
	Dr POURSAIN Florence	26, av. Mathieu Chazotte 95170 DEUIL LA BARRE	01-39-83-44-22 01-39-83-47-47
	Dr LAURENT Christian	7, av. Henri Barbusse 95470 FOSSES	01-34-72-20-29
	Dr AMROUCHE Abdelhafid	25, rue du Docteur Paul Bruel 95380 LOUVRES (le 25 est après e 29 en face du feu rouge)	01-34-68-13-47
	Dr MASSUELLE Jean-Louis	25, rue du Docteur Paul Bruel 95380 LOUVRES (le 25 est après e 29 en face du feu rouge)	01-34-68-13-47
	Dr BLATANIS Brigitte	Immeuble "Le Francilien" Etage D à gauche 3, bd Albert Camus 95200 SARCELLES	01-39-86-45-85 de 14h à 18h
	Dr BLATANIS Jacky	Immeuble "Le Francilien" Etage D à gauche 3, bd Albert Camus 95200 SARCELLES	01-39-86-45-85





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ

Service de la citoyenneté, de la
circulation et des professions
réglementées

Bureau des usagers de la route
Commission médicale

PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT D'UN PERMIS DE CONDUIRE SOUMIS À VISITE MÉDICALE

**Vous souhaitez, sous couvert de votre permis de conduire de la catégorie B,
exercer à titre professionnel l'activité suivante :**

ou **Vous sollicitez le renouvellement de l'autorisation d'exercer cette activité**

- chauffeur de taxi,
- conducteur d'ambulance,
- conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire,
- conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes,
- enseignant de la conduite automobile,
- chauffeur de voiture de tourisme.

Le jour de la visite médicale, chez le médecin agréé, vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- Pièce d'identité en cours de validité,
- Permis de conduire,
- Imprimé référence 44 « récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé » (procédure d'annulation du permis de conduire),
- Imprimé 3F-3E « suspension provisoire immédiate du permis de conduire »,
- 2 photographies d'identité à coller sur l'avis médical (ces photos devront être récentes, identiques, de face et tête nue.),
- 1 avis médical en 2 exemplaires à télécharger avec sa notice explicative sur les sites des préfectures,
- Un flacon pour le test des urines,
- Le cas échéant, toute pièce médicale jugée utile pour l'examen sollicité.

Le montant de cet examen médical est de 33 €. S'agissant d'un examen de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, **il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et le médecin ne peut, en aucun cas, vous délivrer de feuille de maladie.**

N.B. Si le médecin ne peut conclure d'emblée à votre aptitude, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialiste, voire demander à ce que vous soyez examiné par la commission médicale préfectorale qui statuera, au regard de la sécurité routière, sur votre aptitude médicale à la conduite.



Après cette visite médicale, vous devez vous présenter à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile.

Pièces à produire en préfecture ou sous-préfecture

- **L'avis médical complété,**
- Le formulaire de demande de permis de conduire (Cerfa 14866*01), qui devra être imprimé obligatoirement **en recto verso et en couleur** et intégralement rempli et signé,
- Le formulaire de demande de permis de conduire - Format de l'Union Européenne (Cerfa 14948*01), qui devra être imprimé **en couleur** et lisiblement complété **à l'encre noire** en majuscule et signé,
- Une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour) + 2 copies recto/verso,
- Un **justificatif de domicile, daté de moins de 3 mois** + 2 copies,
- Trois **photographies d'identité** récentes, avec au dos vos nom et adresse.

